



AUTORISATION D'ACCES A LA BAIGNADE SURVEILLEE

Je soussigné

Responsable de l'enfant

L'autorise à participer à l'activité piscine et déclare que l'enfant sait nager
 que l'enfant ne sait pas nager

Si l'enfant ne sait pas nager, merci de prévoir des brassards.

NB : l'activité sera surveillée et encadrée par l'équipe d'animateurs

- 1 pour 5 enfants de – de 6 ans
- 1 pour 8 enfants de + de 6ans

Et sous la responsabilité du Brevet d'Etat présent (selon la législation).

Fait à Saint Martin Vésubie, le

Signature du responsable de l'enfant



RAPPEL AUX PARENTS

LISTE DES INDISPENSABLES



- Une tenue vestimentaire adaptée aux activités
- Un sac à dos contenant :
 - Une casquette
 - De la crème solaire
 - Une bouteille d'eau
 - Des lingettes
 - Des mouchoirs en papier
- Pour les sorties piscine :
 - Un maillot de bain
 - Brassards
 - Lunette de piscine conseillée
- **Obligation d'avoir des chaussures fermées**

